

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 19 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse,

Étaient absent·e·s :

Nadège Rivoire donne pouvoir à Nans Perrin
Eric Bordereau

Date de convocation : 12 juin 2025

Secrétaire de séance : Estelle Trémoulhéac

OBJET : Convention de participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS de Pélussin

Mme la maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention, avec la communauté des communes du Pilat Rhodanien, concernant le remboursement des frais de scolarité pour des élèves domiciliés à Saint-Julien-Molin-Molette et scolarisés en classe ULIS à Pélussin.

Pour l'année scolaire 2024/2025 le montant est de 452,72 € par élève, soit 905,44 € pour le budget 2025, puisque 2 élèves scolarisés dans cette classe sont domiciliés à Saint-Julien-Molin-Molette.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
AUTORISE Mme la maire à signer cette convention,
DIT que les crédits sont prévus au budget 2025.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Estelle Trémoulhéac